

Vaud: La future mosquée de Payerne n'est pas un cas particulier

De nombreuses communautés immigrées acquièrent leur propre lieu de culte

Aude-May Cochand, Apic

Payerne, 27 octobre 2011 (Apic) La communauté kosovare a mis à l'enquête un projet de salle de prière à Payerne (voir encadré). Lors d'une séance du législatif, la conseillère communale UDC Delphine Morisset a exprimé plusieurs inquiétudes. Une affaire qui rappelle l'expérience d'autres communautés immigrées, désireuses d'acquérir un lieu de culte bien à elles. Le point avec le scientifique des religions Andreas Tunger-Zanetti, à l'origine du site internet "Coupole, temple, minaret. Edifices religieux de religions immigrées en Suisse".



Andreas Tunger-Zanetti est scientifique des religions et chercheur à l'Université de Lucerne (Photo: dr)

Apic: Quand les communautés religieuses immigrées décident-elles de construire un lieu de culte?

Andreas Tunger-Zanetti: Le désir d'acquérir son propre lieu de culte vient souvent après de longues années et est motivé par différents facteurs. Il peut arriver que les membres réalisent qu'ils ne retourneront pas dans leur pays d'origine dans un futur proche et qu'ils ont besoin d'un lieu de culte spécifique. La communauté peut grandir, les espaces occupés jusqu'alors deviennent trop petits. Ils peuvent aussi être considérés comme peu pratiques, mal situés ou pas assez "beaux". Enfin, certaines communautés disposent de suffisamment de ressources et peuvent se permettre une telle acquisition.

Apic: Comment choisissent-elles le style des constructions?

Andreas Tunger-Zanetti: Choisir le style de la construction, tout comme son emplacement n'est pas une mince affaire. Il s'agit ici encore d'une combinaison de divers facteurs. S'agit-il de transformer un édifice existant ou d'en construire un nouveau? Que désire exprimer la communauté et à l'attention de qui? Quelle image se font les migrants de leur religion et d'eux-mêmes? Sont-ils prêts à discuter de styles différents avec l'architecte? La commune s'investit-elle dans ce choix? Au final, le résultat est souvent le fruit d'un compromis entre différentes influences.

Apic: Dans quel cas y a-t-il opposition au projet?

Andreas Tunger-Zanetti: Le projet de construction ou de rénovation rencontre souvent des oppositions lorsque la communauté n'est pas connue sur place. Les habitants du lieu

observent avec scepticisme les nouveaux arrivants. On soulève de manière presque systématique la question du bruit, fréquemment celle des places de parcs, de l'affectation de la zone. Les questions techniques sont souvent facilement résolues. C'est autre chose quand il y a une "résistance de principe", quand on dit "ça n'a pas sa place ici". Dans ce cas-là, il est même difficile de discuter parce que les opposants considèrent que c'est un sujet non négociable.

Apic: Qu'est-ce qui, au contraire, favorise le processus?

Andreas Tunger-Zanetti: Informer dès le début de manière active et transparente le voisinage et la commune est indispensable et en général payant. Et après avoir pris possession du lieu de culte, le travail continue: il faut maintenir le contact avec les habitants. Les chances de réaliser rapidement un projet immobilier de ce type augmentent avec un bon architecte, qui a de l'expérience dans la commune, qui connaît les règlements et a éventuellement déjà travaillé pour des édifices religieux. Dans ce cas de figure, il est souvent plus facile d'obtenir un permis. Il peut également être utile, pour la communauté, d'avoir un ami proche et bien en vue dans la localité. Ce dernier pourra présenter le projet de façon convaincante aux autres habitants, expliquer qu'il ne s'agit pas d'un inconvénient, mais peut-être au contraire d'un atout pour la commune.

Apic: De manière générale, peut-on parler d'un avant et d'un après initiative anti-minaret?

Andreas Tunger-Zanetti: Oui et non. L'initiative et son acceptation par le peuple suisse constitue un signe de rejet absurde, totalement contre-productif. Elle a empoisonné le climat. Dans les faits cependant, la situation n'a pas vraiment changé. Seuls les minarets sont interdits et très peu de communautés prévoyaient d'en construire un.

Plus d'informations sur www.religionenschweiz.ch/bauten/fr/index.html (apic/amc)

Une mosquée pour les musulmans de Payerne

Payerne devrait bientôt avoir son "centre culturel islamique de la Broye". La mosquée, installée dans les anciens locaux d'un bureau d'architecture, devrait ouvrir mi-novembre. Elle devrait comprendre deux locaux, l'un pour la prière, l'autre pour la bibliothèque et les rencontres. Initié par la communauté kosovare, le projet a été mis à l'enquête fin septembre. Il s'agit ici essentiellement d'un changement d'affectation, et non d'une construction nouvelle.

Près de 1'200 musulmans vivent dans la petite ville vaudoise. En l'absence de lieu de culte, ils se rendent à Moudon, Morat, Lausanne et Fribourg pour prier. "Ces déplacements sont particulièrement pénibles pour celui qui veut pratiquer sa foi au quotidien ou lors du Ramadan", souligne Ekrem Azemi. Selon le secrétaire de l'association en charge du futur lieu de prière, ce dernier devrait être ouvert aux musulmans de toutes origines et aux personnes d'autres religions. "Nous voulons être le plus transparent possible".

Selon le quotidien fribourgeois "La Liberté", la conseillère communale UDC Delphine Morisset a interpellé l'exécutif payernois au sujet du projet, lors de la séance du conseil communal, le 15 octobre. Elle a exprimé ses inquiétudes concernant le manque de places de parc, le bruit et la conformité d'un lieu de prière dans la zone villa. "La liberté de culte ne doit pas contrevenir à la liberté d'autrui", a-t-elle déclaré. Et d'ajouter: "Le va-et-vient va perturber la tranquillité du voisinage".(apic/24heures/laliberté/amc)